



## Le Conseil supérieur des programmes est encore miné par des conflits

Le Conseil supérieur des programmes (CSP) traverse une nouvelle phase de turbulences. Alors que de nouveaux contenus éducatifs doivent être validés pour la rentrée prochaine, trois de ses membres ont contesté dans une lettre ouverte des propos de sa présidente Souâd Ayada. En toile de fond s'expriment des clivages éducatifs plus profonds et des visions divergentes.

Le Conseil supérieur des programmes semble être maudit. L'instance indépendante chargée d'élaborer les contenus éducatifs est traversée par une nouvelle crise. Sous la houlette de la philosophe Souâd Ayada, qui le préside depuis novembre, cet organe lié au ministère de l'éducation nationale s'est attelé à repenser les contenus éducatifs destinés aux élèves. Les ajustements et correctifs, selon les termes du ministère, ont été rendus publics fin juin.

La nouvelle mouture programmatique ( à découvrir ici dans le détail ) sera discutée le 12 juillet lors du Conseil supérieur de l'enseignement (CSE), composé des principaux syndicats enseignants, lycéens et de parents d'élèves. Elle sera ensuite validée – sans trop de surprise – par le ministère de l'éducation, qui peut toutefois choisir de les amender avant leur passage devant le CSE et conserve le dernier mot. L'application des programmes est elle aussi express, puisqu'ils sont censés être mis en œuvre pour la rentrée prochaine, dans deux mois.

La présidente du CSP – qui n'a pas souhaité répondre à nos questions – justifie ce toilettage dans le Journal du dimanche en expliquant que « les textes ont beau n'être entrés en vigueur qu'en 2016, ils posent des difficultés de mise en œuvre et d'appropriation ». Problème : la vision portée par la présidente ne colle pas à celle de certains membres de l'instance présents depuis plusieurs années en son sein.

Jean-Michel Blanquer ne s'en est jamais caché depuis son arrivée rue de Grenelle, il ne goûte pas les programmes concoctés par la précédente majorité. Il a donc demandé au CSP de les réajuster, même si le Conseil est indépendant et a été conçu en ce sens. Ce n'est pas un hasard, la présidente du Conseil possède quelques convergences idéologiques avec le ministre, d'où sa nomination en novembre 2017. En témoigne son audition à l'Assemblée nationale fin janvier par la commission des affaires culturelles ou ses interviews dans différents médias. Celle-ci y défend une vision traditionnelle de l'école et s'en remet au « bon sens », cette boussole qui guide la politique en Macronie.

Mais c'est un entretien dans Le Point qui a particulièrement irrité une partie des membres du CSP. À tel point que trois d'entre eux sont sortis de leur réserve.

Le 4 juillet, Guillaume Duval, rédacteur en chef d'Alternatives économiques, Denis Paget, ancien secrétaire général du SNES-FSU, et Marie-Aleth Grard, vice-présidente de ATD Quart Monde, ont rendu public un texte intitulé Programmes scolaires : il faut rassembler plutôt que diviser. Ils répondent point par point aux affirmations de la présidente dans la presse. Ambiance.

Comme l'a expliqué Guillaume Duval à Mediapart, cette mise au point a été rédigée pour rappeler quelques faits.

« D'une part, nous avons fait l'effort de participer activement et positivement au travail du CSP concernant les adaptations des programmes de français et nous les avons d'ailleurs au final votées après qu'elles ont été fortement amendées », ajoute-t-il, mettant ainsi en avant leur volonté de ne pas s'opposer de manière stérile à Souâd Ayada. Mais il raconte avoir été choqué, avec ses deux coauteurs de tribune, « de la manière très agressive dont Souâd Ayada a présenté dans la presse le travail antérieur du CSP. Cela ne représentait manifestement pas le point de vue du CSP comme instance collective pluraliste, mais le point de vue personnel de sa présidente ».

Plus largement, des membres dénoncent un fonctionnement désormais vertical, moins collégial, ce qui rend le dialogue difficile.

Créé en 2013 par la loi dite pour la refondation de l'école de Vincent Peillon, cet organe visait à

donner un cadre formel et réel à l'élaboration des programmes. Il s'agissait de sortir cette prérogative des bureaux de la direction générale de l'enseignement scolaire. Pour éviter tout soupçon de collusion idéologique, ses membres proviennent de différents horizons et ont surtout des sensibilités politiques diverses.

Sur le papier, tout devait bien se passer. Des polémiques, consubstantielles à la politique éducative, ont néanmoins émaillé l'existence de ce Conseil. Des brouilles largement médiatisées ont porté sur les programmes d'histoire ou la grammaire avec le désormais fameux prédicat, supprimé des futurs programmes qui ont, selon le ministère de l'éducation nationale, été « ajustés ».

Légalement, le ministre n'a pas le pouvoir de démettre le président du CSP de ses fonctions.

Ses deux ex-présidents, Alain Boissinot et Michel Lussault, ont tous les deux démissionné en 2014 et fin 2017. Le premier car il jugeait la structure mal adaptée eu égard à la lourde tâche d'écriture des programmes, le second pour signifier sa vive opposition aux orientations idéologiques de l'actuel ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer.

En septembre 2017, Michel Lussault racontait à Mediapart ce qui a conduit à cette décision : « J'ai fait le choix de démissionner car j'avais très nettement le sentiment que le ministre ne tenait pas particulièrement à activer le CSP tant que je le dirigeais. Je n'ai décelé aucun signe de sa volonté de nous faire travailler. Je n'ai pas l'habitude de faire de la figuration ou d'être une plante verte sur l'estrade. Je n'ai que faire d'une distinction honorifique. »

Quelques mois plus tard, en février, c'était au tour de la vice-présidente, la linguiste Sylvie Plane, d'abandonner sa fonction. Elle dénonçait le fait que le CSP « a été petit à petit complètement dépossédé de ses missions ». Elle déplorait par ailleurs que l'indépendance des membres soit remise en question. Sylvie Plane souhaitait expliquer dans un texte que non, le passé simple n'a pas disparu des programmes. La présidente de l'instance, raconte-t-elle, lui a demandé de se présenter sous sa seule étiquette de linguiste et de taire son appartenance au CSP pour éviter de « susciter une polémique dont le Conseil n'a pas besoin ».

La députée LR Annie Genevard a elle aussi quitté l'instance en 2015, après la rédaction des nouveaux programmes, car pour elle son indépendance vis-à-vis du pouvoir politique était fictive. Le mandat de Guillaume Duval est effectif jusqu'en 2020. La présidente lui a demandé de démissionner, ce qu'il a refusé de faire.

Après le départ de Michel Lussault à l'automne, Jean-Michel Blanquer s'est interrogé sur la pertinence de maintenir ou non ce Conseil. Mais il aurait fallu pour cela faire une loi, ce à quoi le ministre ne tenait pas particulièrement. En parallèle, il a créé le Conseil scientifique pour réfléchir également à la politique éducative. Dans un autre ordre d'idées, le Conseil des sages de la laïcité a été mis en place pour réfléchir à ces problématiques déjà abordées dans le cadre des enseignements d'éducation civique et morale par exemple.

« Les passions politiques s'en sont mêlées hélas »

Il faut dire que la rédaction des programmes revêt un enjeu crucial. Hautement politique, le sujet permet au ministre d'impulser une tonalité à sa politique éducative.

C'est peut-être aussi cela qui handicape le conseil. Toujours à l'époque de la démission de Michel Lussault, l'un des membres actuels, Roger-François Gauthier, inspecteur général interrogé par Mediapart, se désolait de la tournure des choses : « Les passions politiques s'en sont mêlées, hélas, avec la démission d'Annie Genevard par exemple, mais on a fait ce qu'on a pu. On n'a pas la science infuse, on a essayé de produire du consensus sans être consensuels. On a essayé de dessiner ce socle commun et cette culture commune. »

Il leur a fallu, en 2015, produire en un temps record des programmes pour tous les cycles. Les membres ont pu limiter la casse et ne pas pénaliser les élèves, malgré le caractère d'urgence qui a présidé à cette entreprise.

Ces programmes, de l'aveu de leurs concepteurs, sont perfectibles mais pas pour les mêmes raisons que celles avancées par la présidente du CSP. Cette dernière a déclaré, dans ce désormais

fameux entretien au Point, la chose suivante : « Nous n'avons pas la même conception de la grammaire. Pour mon prédécesseur, la grammaire, c'est quelque chose de négociable. Je ne pense pas que la grammaire soit négociable. » Depuis 2015, cette formule colle à la peau de Michel Lussault, bien qu'elle ne soit jamais sortie de sa bouche, et fait les délices des réseaux sociaux et des commentateurs.

Ce concept de « grammaire négociable » est évoqué dans un billet de blog hébergé par le site de Télérama, écrit à propos des programmes d'alors par une certaine Lucie Martin, professeure de français. Elle décrit une formation dispensée par l'éducation nationale sur l'étude de la langue et en critique les préconisations. Mais la phrase fait florès et l'article devient viral.

La seule chose qu'a dite Michel Lussault à ce propos est que « la grammaire n'est pas un dieu, mais un moyen d'accéder à la langue écrite et orale ».

Un poil provocateur, le géographe considère aujourd'hui que ces commentaires de la présidente du CSP ont été faits à dessein et visent à « finir de refermer la parenthèse de la refondation de l'école » initiée par Vincent Peillon lors du quinquennat de François Hollande.

Il souhaite rétablir la vérité : « Souâd Ayada me prête des propos inexacts, elle les déforme, on peut attendre mieux d'une présidente du CSP. J'ai dit le contraire, c'est curieux et aberrant. La grammaire est explicable. J'ai insisté sur le fait que c'était un fétiche à ne pas révéler comme un dieu mais comme un outil. Il faut prendre comme point de départ les erreurs des élèves et travailler à partir de celles-ci. »

Les trois auteurs, eux aussi, rejettent cette formule : « Par ailleurs, il n'avait bien évidemment jamais été question dans ces programmes de permettre aux enseignants de "négocier la grammaire avec les élèves". »

Ils démentent aussi une autre fausse information tenace : « Quant à l'affirmation selon laquelle on aurait alors remplacé le complément d'objet direct (COD) par le prédicat, quoique souvent répétée depuis 2015, elle est fautive également dans la mesure où cette notion, classique chez les grammairiens et utilisée dans les autres pays francophones, comprend bien sûr tous les compléments essentiels du verbe que les programmes de 2015 n'avaient pas effacés pour autant. »

La désapprobation des trois membres du CSP touche également à l'enseignement civique et moral. Les « ajustements » voulus par le Conseil octroient une large part des programmes à l'enseignement de la Marseillaise. Entre autres mesures, les élèves devront progressivement apprendre l'hymne national et en connaître par cœur « un ou plusieurs couplets » en CM1.

Ces correctifs n'ont pas fait l'unanimité. Guillaume Duval explique avoir été choqué que la présidente du CSP, « confrontée à une profonde division de son conseil sur le résultat très insatisfaisant du groupe de travail chargé de les adapter, ait décidé de passer outre malgré des propositions concrètes et précises de plusieurs d'entre nous pour modifier ce projet. Plus généralement, sa manière peu collective de gérer les travaux du conseil risque d'affaiblir la légitimité de ce rouage désormais essentiel de l'éducation nationale ».

Pierre Kahn, professeur en sciences de l'éducation et ancien coordinateur du groupe d'experts chargé de concevoir les programmes de 2015 dans cette discipline auprès du CSP, ne dit pas autre chose. Après avoir comparé les deux versions des programmes, il considère que la nouvelle mouture ne propose pas « les bonnes réponses », car « cet enseignement se réduit à des leçons de morale sur le respect dans la pure tradition de l'éducation civique ».

Il a notamment insisté à l'époque sur la méthode d'enseignement vivante de la discipline avec des jeux de rôle, des débats réglés ou des dilemmes moraux. L'idée étant de rendre les enfants actifs. « Cette dimension pédagogique essentielle a disparu et c'est dommage », regrette l'universitaire, qui voit là se jouer « un retour à un certain traditionalisme scolaire ».

Les trois signataires sont conscients de cet enjeu et expliquent qu'il n'est pas nécessaire de laisser s'envenimer le débat : « Nous ne comprenons pas, affirment dans leur texte les trois membres contestataires du CSP, cette volonté de créer des camps retranchés artificiels sur ces questions de programmes. Y contribuer, c'est prendre le risque d'affaiblir la confiance en l'institution scolaire ».

que notre ministre évoque souvent à juste titre comme la clé de la réussite de nos enfants. »

Ils déplorent aussi la propension des gouvernants à défaire ce qu'ont fait leurs prédécesseurs, alors que l'éducation nationale a besoin de « stabilité et de continuité » et ne doit pas s'abîmer dans « des polémiques mal informées à chaque changement de majorité politique ».

Guillaume Duval plaide aussi pour plus de neutralité chez la présidente du CSP : « Je respecte les positions personnelles sur l'éducation de Souâd Ayada, même si je ne les partage pas. Mais en tant que présidente d'une instance collective et pluraliste, il serait souhaitable qu'elle s'exprime d'une manière différente. »

Pour lui, « ce ne peut pas être le rôle du CSP de nourrir ce genre de guerres de religion dans un monde éducatif qui souffre terriblement de ces affrontements stériles ».

Aux yeux de Michel Lussault, Souâd Ayada est sincère dans son appréciation de son travail passé. Il explique : « Elle me considère comme un malfaisant avec sincérité. À partir de là, elle remet deux euros dans la machine des méchants pédagogues qui veulent ruiner l'école. »

Ces accusations ne sont pas nouvelles pour lui. Le géographe a le privilège de figurer dans le livre de la journaliste Carole Barjon, *Mais qui sont les assassins de l'école ?*, paru en 2016. Cet ouvrage établissait un recensement des personnalités aux manettes de l'éducation nationale qui auraient conduit celle-ci à sa perte. Les mis en cause appartiennent tous au camp des "pédagogiques", parmi lesquels on peut citer le pédagogue Philippe Meirieu ou le sociologue François Dubet. Certains d'entre eux avaient répondu à l'auteure, accusée de caricaturer leurs actions et le débat.

Le monde éducatif doit composer avec cette tension entre plusieurs conceptions de l'éducation, ce vieux clivage entre pédagogues et conservateurs. Souvent, sur le terrain, les professeurs disent n'avoir cure de ce débat, légèrement hors sol et confiné aux coulisses du mammoth qu'est le ministère. Seulement, comme l'illustre cette énième crise, le Conseil supérieur des programmes revêt une importance dans le contenu pédagogique enseigné dans les classes.

Michel Lussault considère lui aussi que la question va au-delà de sa personne et dépasse la simple querelle de chapelle. « Cela ne serait que cela, ce ne serait pas grave », explique-t-il. Pour lui, en réalité, ces désaccords sont révélateurs d'un clivage plus profond.

« Mais tout ceci est l'expression de l'idée que la refondation de l'école avait comme principe de proposer une école autant que faire se peut inclusive. Ceux qui sont au pouvoir aujourd'hui nourrissent au contraire une vision néodarwinienne de l'école, les meilleurs survivront, les autres iront en soins palliatifs. »

Les trois signataires du texte écrivent, dans une volonté d'apaisement, leur souhait de sortir d'une opposition stérile à leurs yeux. « Il importe à nos yeux que chacun au sein de ce Conseil, et particulièrement bien entendu celles et ceux qui le dirigent, contribuent à dégager les consensus les plus larges possibles sur ces questions plutôt que de chercher à cliver la communauté éducative et l'opinion. »

Étant donné le contexte explosif, aucun des autres membres du CSP n'a souhaité s'exprimer. Ils s'astreignent au silence, car le Conseil supérieur des programmes est encore chargé d'une mission de la plus haute importance: réécrire les programmes du lycée dans le cadre de la réforme du baccalauréat voulue par Jean-Michel Blanquer, qui sera effective en 2021. Les groupes de travail ont déjà été constitués et devront rendre compte de l'avancée de leurs réflexions aux membres du CSP, lesquels devront dégager un consensus malgré tout.